



Alliance Française

Venezia

Fiche d'inscription

Membre n° [.....]

(Votre numéro vous sera communiqué par l'administration)

Nom et prénom :

Nationalité: Profession:

Résidence fiscale:

CAP: Ville: Pays:

Tel: Mail:

Adresse à Venise:

J'autorise le traitement de mes données personnelles conformements au RGPD n° 20161/679 .

Date Signature:

Adhésion individuelle	€60	<input type="checkbox"/>	Professeurs, artisans et entreprises (nous consulter)	<input type="checkbox"/>
Adhésion couple	€100	<input type="checkbox"/>	*Membre bienfaiteur (au delà de 60€) : €.....	<input type="checkbox"/>
Adhésion jeune - 25 ans et élèves	€20	<input type="checkbox"/>	*Membre mécène (au delà de 400€) : €.....	<input type="checkbox"/>

Veuillez renvoyer cette fiche **par scan** à : amministrazione@afvenezia.it , ou **via fax** au +39 041 5210250 ou **par la poste** à l'adresse de l'Alliance Française.

Le versement de la cotisation peut être fait :

- par **chèque** (seulement d'une banque italienne) à l'ordre de: « Alliance Française de Venise»
- par **paypal** sur notre site internet : afvenezia.it/etre-adherent/
- par **virement bancaire** :

CREDIT AGRICOLE FRIULADRIA
IBAN IT98 GO53 3602 0450 0004 6557 978
BIC BP PN IT 2P 327

*DONS

Les contribuables domiciliés en France pourront faire un don selon les modalités suivantes :

- Par chèque libellé à l'ordre de la « Fondation Alliance Française », adressé à l'Alliance Française de Venise qui transmettra à la « Fondation Alliance Française » 101 boulevard Raspail 75006 Paris, quel que soit le montant du don.
- Également par chèque ou par virement à la Fondation Alliance Française pour les dons de 500 euros et supérieurs : www.fondation-alliancefr.org/?cat=796
- En ligne sur notre site internet : www.afvenezia.it/nous-soutenir/

A la suite du versement, un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation AF.

Pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu (IR), les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent état reportable sur les cinq années suivantes.

Pour les particuliers redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du versement dans la limite de 50.000 euros.

Pour les entreprises assujetties à l'IR ou à l'IS, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts de 75% des sommes versées dans la limite

Casino Venier
Ponte dei Baretteri
San Marco 4939
30124 Venezia
Mail: amministrazione@afvenezia.it / eventi@afvenezia.it
Tél: +39 041 522 70 79